



BRADERIE PARAME :
SAMEDI 22 JUILLET 2023 toute la journée
FORMULAIRE D'INSCRIPTION PRO

A déposer dans l'un des commerces de Paramé suivants :
Esprit Chaussure ou Vêtements Roux ou à renvoyer par courrier
accompagné du règlement avant le samedi 15 juillet 2023 à l'adresse
suivante : Esprit Chaussure 6 rue des Six Frères Ruellan 35400 St Malo

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Nature de l'activité :

Né(e) le :

Tél : Adresse Mail :

JOINDRE un extrait Kbis et une copie de votre attestation d'assurances

Fait àle

Signature

TARIF ET EMBLACEMENT : (Les emplacements sont vendus par modules de 2 m incompressibles)

Tarif Pro : 15 euros le module de 2 mètres linéaires

Nombre de modules souhaité:.....

Merci de nous indiquer votre choix d'emplacement : (Numéroter de 1 à 5 par ordre de préférence).

-----Rue Ange Fontan

-----Rue Gustave Flaubert

-----Rue des 6 frères Ruellan

-----Rue de la Gardelle

-----Place Georges Coudray (Place de la mairie)

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, l'organisation de la braderie se réserve la possibilité de déplacer un stand en cas de raison majeure).

Votre n° d'emplacement vous sera communiqué par mail.

Fait à le

Lu et approuvé

Signature (du représentant légal pour les mineurs) :

La signature du présent document vaut acceptation du règlement de la braderie organisée par Paramé Commerce. Règlement interne sur demande par mail : paramecommerce@gmail.com

Votre inscription ne sera validée que si nous recevons :

le formulaire d'inscription (correctement rempli), daté, signé et complété des pièces demandées ci-dessus.

Votre chèque libellé à l'ordre de Paramé Commerce.

Date limite d'inscription par courrier : samedi 15 juillet 2023 possibilité de s'inscrire le samedi 22 juillet de 6h à 8h dans la limite des emplacements disponibles.

L'ANCP décline toute responsabilité si des dispositions préfectorales sont imposées dans le cadre des mesures sanitaires.

La braderie étant maintenue, malgré ce cas de force majeure, aucun remboursement ne sera exigible si l'exposant choisi de ne plus y participer.